



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Affaire suivie par : Françoise LOISEAU

☎ : 01 39 49 79 19

✉ : francoise.loiseau@yvelines.gouv.fr

**Comité de suivi et de mise en œuvre des résultats
de l'étude sur l'aérodrome de Toussus le Noble**

Réunion du 1^{er} avril 2014 à 14h30

Aérodrome de TOUSSUS LE NOBLE

Relevé de conclusions

PRESIDENCE : Monsieur Philippe CASTANET secrétaire général de la préfecture

SECRETARIAT : Préfecture des Yvelines – Bureau de l'Environnement et des Enquêtes Publiques

MEMBRES PRESENTS :

- **M. VANDEWALLE** – conseil général des Yvelines
- **M. CHARLES** – maire de Toussus-le-Noble
- **M. MAZIER** – maire-adjoint de Toussus-le-Noble
- **Mme PEPPER** –directrice générale des services à la maire de Toussus-le-Noble
- **M. CHARRITAT** – Aéroport de Paris
- **Mme GRATOUILLET** – déléguée Aéroport de Paris
- **M. COUVELAIRE** – société Ascendant
- **Mme ASCIONE** représentant les usagers
- **M. ROTTEMBOURG** représentant des communes – CAVGP
- **M. MAUDUIT** représentant des associations (ACCMH)
- **Mme FASTRE** représentant des associations (AVB)
- **Mme MARTIN** représentant des associations (ADVMC)
- **M. BOUNIOL** DSAC-Nord
- **M. CROZAT** DSAC-Nord
- **M. MARQUET** – direction départementale des territoires des Yvelines
- **Mme LEAUNE-VELLUET** – Préfecture - directrice de la réglementation et des élections
- **Mmes ROSENZWEIG et LOISEAU** – Préfecture – bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

ABSENTS EXCUSES :

- **M. HOFF** - société Héli-Union

Relevé de conclusions du COPIL du 1^{er} avril 2014

Les axes de travail du COPIL de suivi de l'étude sur le fonctionnement de l'aérodrome de Toussus le Noble et son impact environnemental et sur l'évolution ou la reconversion d'activités dans le cadre d'un développement durable ont été fixés lors de sa première réunion le 20 janvier dernier, comme suit :

- **Améliorer la gouvernance de l'aérodrome**
- **Favoriser l'intégration de l'aérodrome dans son territoire**
- **Réduire les nuisances sonores liées aux vols IFR (formation locale + affaires/voyage)**
- **Réduire les nuisances sonores liées à l'activité tours de piste**
- **Réduire les nuisances sonores liées aux activités hélicoptères**
- **Favoriser le développement d'activités industrielles et économiques sur le site**

La réunion du 1^{er} avril a permis de présenter un point d'avancement de ces différents axes.

1 - Améliorer la gouvernance de l'aérodrome :

Madame GRATIOULET déléguée d'ADP sur l'aéroport est l'interlocutrice privilégiée des riverains et des élus. Elle tiendra une permanence hebdomadaire sur le site pour les rencontrer et recueillir les plaintes éventuelles. Elle sera également chargée du suivi des situations signalées.

M. CHARRITAT demande aux maires et aux associations de lui désigner leur référent pour l'aérodrome.

2 - Favoriser l'intégration de l'aérodrome dans son territoire :

Dans le cadre de la semaine du développement durable, un forum des bonnes pratiques environnementales se tient ce 1^{er} avril, sur l'aérodrome, avec des conférences organisées par une société spécialisée dans les équipements de silencieux et des visites du site.

Concernant le traitement des anomalies ; les 170 émergences sonores sur les Loges-en-Josas transmises par les associations, sur la station des Loges, vont être étudiées par ADP.

3 - Réduire les nuisances sonores liées aux vols IFR (formation locale + affaires/voyage)

Le représentant de la commune des Loges-en-Josas, M. Rottembourg souligne les problèmes occasionnés par le survol du Château des Côtes et de la pouponnière (établissement de convalescence pédiatrique) ; il souligne que le maire de sa commune demande de revenir à une interdiction absolue de survol de ce site. Cette proposition n'est pas adaptée s'agissant des vols IFR comme l'explique la DGAC dans son courrier du 19 mars en réponse au courrier du maire : le trafic affaires en régime de vols aux instruments doit suivre uniquement les trajectoires publiées qui ne survolent pas le Château des Côtes.

La DGAC indique qu'elle poursuit avec le CSC, l'étude d'une trajectoire de départ IFR par le sud de la clinique.

La DGAC exploitera les différentes sources d'information (relevés des stations de mesures d'ADP et des riverains) pour identifier les avions les plus gênants/bruyants et mieux connaître le trafic IFR : nature, horaires, pics d'activité.

Un travail d'analyse sur le trafic sera réalisé à partir des données collectées (DGAC et ADP) afin d'intervenir à bon escient.

4 - Réduire les nuisances sonores liées à l'activité tours de piste

ADP s'engage à **améliorer et affiner les points de repères** pour les tours de pistes et éviter ainsi les anomalies. Le point SIERRA devra être rendu plus visible.

Dans le cadre du **renforcement de la vigilance et du ciblage systématique des anomalies** ; des lettres de rappel à l'ordre ont été adressées aux pilotes et aux aéro-clubs pris en situation de tours de pistes pendant les plages de moindre bruit par des avions non équipés en silencieux. En cas de récidive, des amendes importantes (1500€) peuvent être infligées par l'ACNUSA.

La représentante des associations des usagers réitère sa demande de voir figurer dans le message de l'ATIS à destination des pilotes l'information sur le début des plages de silence et de moindre bruit.

La DGAC et les représentants des usagers mettront à jour le document « guide des accès de l'aérodrome » destiné aux pilotes (qui date de 2011) et en assureront la diffusion tant auprès des clubs que des pilotes privés, qui sont plus difficiles à contacter et à sensibiliser.

Il faut inciter les pilotes à la certification des appareils dans CALIPSO (50 types d'appareils sont déjà modélisés dans cette base). Le processus de l'inscription est gratuit jusqu'en 2016. Une campagne de mesure pourra être organisée sur site pour les types d'avions non encore répertoriés dans CALIPSO.

La situation de la flotte basée sur le terrain, 300 avions sont concernés, fera l'objet d'un point à chaque COPIL.

La DGAC a commencé l'étude de la création d'une plate-forme alternative réservée aux usagers des aérodromes de Toussus-le-Noble et de Saint-Cyr-l'Ecole (objectif 2014 de la DSAC Nord) pour déplacer une partie des tours de piste.

Les services de l'Etat sont mobilisés pour aider la DGAC à chercher un terrain pour l'aménagement d'une piste en herbe de 1000 m sur 180 m, dans un rayon de vol de 15 mn autour de Toussus ; cette distance est acceptable pour les clubs qui ne seraient pas opposés à la création d'une piste de délestage même s'ils craignent de fait d'être écartés de Toussus-le-Noble.

5 - Réduire les nuisances sonores liées aux activités hélicoptères

Une rencontre avec les sociétés d'hélicoptères a été organisée à l'initiative de l'alliance des associations d'usagers pour les sensibiliser aux nuisances sonores supportées par les riverains.

De façon unanime, les sociétés ont émis plusieurs propositions, notamment :

- rechercher un terrain de délestage spécifique aux hélicoptères pour mieux répartir le trafic et ainsi diminuer les nuisances sonores. Une société sur les 8 implantées sur Toussus-le-Noble s'est déjà délocalisée en partie (formation professionnelle) sur l'aérodrome d'Etampes.

- exploiter systématiquement le plafond des trajectoires d'hélicoptères, dès le décollage, à 1500 pieds.

- remettre en vigueur l'ancienne FATO, face à l'ouest.

- étudier avec la DGAC, la possibilité d'une trajectoire de sortie au Nord lorsque la base aérienne de Villacoublay est fermée.

La DGAC s'engage à étudier une nouvelle carte du bruit (pour fin 2014) en prenant en considération les nouvelles normes de mesures et en modélisant les courbes de bruit en fonction des trajectoires actuelles. Ces réflexions permettront de se positionner sur l'engagement éventuel de la procédure de révision du PEB qui date de 1985.

M. le secrétaire général demande que chaque mesure fasse l'objet d'un nouveau point d'avancement lors de la prochaine séance du comité de suivi, qui sera programmé avant les congés d'été. Un point intermédiaire devra être présenté lors de la CCE du 29 avril prochain.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

- 7 MAI 2014

Philippe CASTANET